AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1848

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (197)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 18 juin 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise -CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26683

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 juin 1848
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin informe Oudin-Leclère qu'il a obtenu les déclarations des personnes citées dans le rapport d'expertise ; il lui rappelle que les pièces de son procès sont restées à Paris à cause de la révolution, qu'il a demandé vainement qu'on lui renvoie et qu'il ne pourra se rendre à Paris qu'au début de juillet pour rentrer le 14 de ce mois.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Événements citésRévolution française de 1848 (22-25 février 1848, Paris)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885) GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Monsiur Jumselle so be die Emone refuse de payer if ne maurwa quet de refuser a rugler dans les cas ou il vandrait a pretinere que le compte que se la presente nest par frest ruilly done lobiger a ferminer. for un le & aout, la vivapre de la V'iloisen do fe 102.30 of le montatet de celle Branco 49. entemble fr 91 50 vuelley presence Me an recene quelle ait a me payer pour la fin de ce mois la somme de fre 100.64 montant de fefat in inclus for me lundear pour page aver borquellon 6 cressone Monsium Villare Junstice comme dour me le demander pou vater letter pe dous retourne house ple'h reglement que m'arait adresse if hobbler Vuilley some retard met metter in bonne rugle a sow egan of failes tous nos effects pour me duharger des frais if serait ban factures pour Me Lobbity did ne pourait sexueler pour une fille affaire fai been I honnew de 11 dalux Monsue (owen) Virling 14 pe vous a wat dans le temps que parais oblime toutes his dutariations que farrais desmancies aux presonnes ulies das le rapport des caperts your sarry que la revolution a ité vouse que toutes mes pieces sont resties a baris pe les au tenemendies plusures fois it je naimore pur hur oblinir fe ne pourter after a paries que dans les premiers pours de suittet pe darai de restour pour le 14. si ge me puse compleu Luce we delai visitling me l'aviere agrang